

Baruch SPINOZA, *Traité théologico-politique* (1670)

Thème I - Le droit naturel selon Spinoza

Introduction

Spinoza est, avec Thomas Hobbes, l'un des premiers théoriciens modernes de l'État. La nouvelle théorie de l'État, au 17^e siècle, utilise les notions de « pacte social » et de « droit naturel ». L'État est défini comme une association d'individus, au service des droits naturels de l'individu. L'idée de « contrat » ou de « pacte » social exprime cette idée d'un État construit par et pour les individus qui en sont les membres (les « citoyens » ou les « sujets »). Le *Traité théologico-politique* a pour but de faire comprendre la raison d'être de l'État et la nature de l'État idéal. L'État idéal est le plus rationnel, le plus conforme à la nature humaine, aux intérêts de l'individu.

Pour cela, il faut partir de l'individu : il faut d'abord connaître le droit naturel de l'individu. La notion de « droit naturel » exprime l'idée d'un droit lié à la nature humaine, qui est donc universel, valable en tout lieu et en tout temps, indépendamment des lois de l'État. Spinoza définit le droit naturel de manière réaliste : il ne s'appuie pas sur une morale mais sur la connaissance de la nature. Le droit d'un être se confond avec sa manière naturelle d'exister. Par exemple les gros poissons, par nature, mangent les petits : manger les petits poissons est donc pour eux un droit naturel. Le droit naturel d'un être se déduit de son être même, tel que la nature l'a produit. Suivant la loi de la nature, tout être naturel désire persévéérer dans son être : son « droit » naturel se confond donc avec sa « puissance » naturelle, la puissance dont il dispose pour se conserver en vie.

Ce raisonnement est valable pour l'homme. Chaque individu veut sa sécurité, et tout ce qui est utile à sa sécurité. Pour les hommes, vivre en communauté est la meilleure manière de vivre en sécurité. Comme Hobbes, Spinoza considère que la vie commune n'est pas possible sans l'État. D'où la notion de « pacte social » : la communauté n'est pas possible sans un « transfert de souveraineté », un pacte par lequel les individus consentent à renoncer à leur liberté, acceptent d'obéir à un pouvoir souverain. Il n'y a pas de sécurité sans communauté, ni de communauté sans obéissance. C'est ce que la raison nous représente, puisque la raison nous fait connaître ce qui est nous est utile.

Il y a dans le *Traité théologico-politique* deux autres grandes thèses, qui sont relatives à la religion et au rapport entre l'État et la religion. La première concerne le sens de la religion, qui a selon Spinoza une fonction politique. Spinoza fait une interprétation politique du texte biblique. Le texte de l'Ancien Testament montre, d'après Spinoza, que

les hommes ont eu besoin de croire en Dieu pour former une communauté politique. Le royaume des Hébreux était une théocratie, le résultat d'un pacte que les hommes avec Dieu par l'intermédiaire du prophète Moïse. Les textes religieux (les Écritures) n'ont pour Spinoza aucune valeur de connaissance mais ils ont une utilité politique en tant qu'ils disposent les hommes à obéir aux lois. Pour Spinoza, c'est parce que les hommes n'étaient pas encore pleinement rationnels qu'ils étaient disposés à croire la parole des prophètes et à l'origine divine de la loi. Le rationalisme met en lumière la véritable raison d'être des lois, qui est de rendre possible la communauté pour le bien de l'individu.

L'autre grande thèse est que par nature l'homme est doté d'une liberté de conscience. Penser par soi-même et dire ce qu'on pense est donc un droit naturel de l'homme, que l'État devrait avoir pour but de protéger. Dans les cités antiques comme le royaume des Hébreux, la religion garantissait l'obéissance aux lois mais étouffait la liberté de conscience. L'État le plus rationnel, le plus conforme à la nature humaine, est donc pour Spinoza celui qui se donne pour but la liberté, la protection du droit naturel de l'individu à la liberté d'opinion et d'expression, notamment en matière de religion. Ainsi toutes les croyances religieuses peuvent coexister dans l'État, qui ne doit pas demander d'adhérer à une vérité mais simplement d'obéir aux lois. L'État idéal, pour Spinoza, est l'État démocratique, dans lequel les hommes peuvent penser et débattre librement, à la condition de toujours obéir aux lois votées à la majorité.

Texte I, 1

Par Droit et Institution de la Nature, je n'entends autre chose que les règles de la nature de chaque individu, règles suivant lesquelles nous concevons chaque être comme déterminé à exister et à se comporter d'une certaine manière. Par exemple les poissons sont déterminés par la Nature à nager; les grands poissons à manger les petits; par suite les poissons jouissent de l'eau, et les grands mangent les petits, en vertu d'un droit naturel souverain. Il est certain en effet que la Nature considérée absolument a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir, c'est-à-dire que le Droit de la Nature s'étend aussi loin que s'étend sa puissance; car la puissance de la Nature est la puissance même de Dieu qui a sur toutes choses un droit souverain. Mais la puissance universelle de la Nature entière n'étant rien en dehors de la puissance de tous les individus pris ensemble, il suit de là que chaque individu a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir, autrement dit que le droit de chacun s'étend jusqu'où s'étend la puissance déterminée qui lui appartient. Et la loi suprême de la Nature étant que chaque chose s'efforce de persévéérer dans son état, autant qu'il est en elle, et cela sans tenir aucun compte d'aucune autre chose, mais seulement d'elle-même, il suit que chaque individu a un droit souverain de persévéérer dans son état, c'est-à-dire d'exister

et de se comporter comme il est naturellement déterminé à le faire. Nous ne reconnaissons ici nulle différence entre les hommes et les autres individus de la Nature, non plus qu'entre les hommes doués de Raison et les autres qui ignorent la vraie Raison ; entre les imbéciles, les déments et les gens sains d'esprit. Tout ce que fait une chose agissant suivant les lois de la nature, en effet, elle le fait d'un droit souverain, puisqu'elle agit comme elle y est déterminée par la Nature et ne peut agir autrement.

Thèse – Dans ce texte Spinoza expose sa conception du droit naturel de l'homme, qui n'est qu'un cas particulier du droit de nature. L'existence de tout individu, affirme Spinoza, est déterminée par les lois de sa nature, de sorte que son droit naturel s'identifie à son pouvoir d'agir : « **chaque individu a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir** » ; « **le droit de chacun s'étend jusqu'où s'étend la puissance déterminée qui lui appartient.** »

Argument 1 – Comment Spinoza, contre l'apparent bon sens, en vient-il à identifier le droit et la puissance ? Le raisonnement de Spinoza se fonde sur une conception de la nature et de la nature humaine. Une formule, au début du texte, donne une indication sur cette conception : « **nous concevons chaque être comme déterminé à exister et à se comporter d'une certaine manière** ». Spinoza est déterministe : il estime que la conduite de chaque être naturel est déterminée par sa nature. Il appelle « liberté » le pouvoir d'agir en suivant les lois de sa nature, mais n'admet pas le « libre-arbitre », le pouvoir qu'aurait la conscience d'aller contre la nature en suivant une loi morale. Il n'existe pas de lois morales extérieures à la nature, lois divines ou lois de la conscience, qui justifieraient que l'on fasse une distinction entre le droit et la puissance (le désir et la force d'agir). Dieu, selon Spinoza, n'est rien d'autre que la nature considérée comme un Tout, de sorte que l'on doit dire de la nature ce que l'on dit de Dieu : « **le Droit de la Nature s'étend aussi loin que s'étend sa puissance** ». La formule s'applique à tout être naturel en tant que son être et sa manière d'être sont déterminés par la nature.

Argument 2 - Spinoza illustre ici son propos par un exemple simple qui est passé à la postérité, du fait même de sa simplicité : les grands poissons mangent les petits. Les poissons nagent parce qu'ils sont déterminés par la nature à nager. Ils ne peuvent agir autrement : c'est ce qu'on appelle la nécessité naturelle. Les grands poissons mangent les petits parce que c'est la loi de leur nature. Aucune loi morale ne pourrait contrarier cette nécessité naturelle. Le droit naturel s'identifie donc aux lois nécessaires de la nature, de sorte que Spinoza peut conclure que les grands poissons mangent les petits « **en vertu d'un droit naturel souverain** ».

Enjeu – Spinoza entend poser le problème des conditions de possibilité de la communauté humaine en partant de l'analyse de la nature humaine. Si les grands poissons mangent les petits, c'est en vertu de « **la loi suprême de la Nature** », suivant

laquelle « **chaque chose s'efforce de persévéérer dans son état** ». Cette loi universelle de la nature s'applique à tous les êtres naturels, donc aussi à l'homme. Spinoza conçoit donc l'homme de manière réaliste et a-morale. Les hommes sont comme les poissons : « **chaque individu a un droit souverain de persévéérer dans son état, c'est-à-dire d'exister et de se comporter comme il est naturellement déterminé à le faire** ». Chaque être humain est donc déterminé par la nature à considérer exclusivement son intérêt propre. Il n'y a pas, sous ce rapport, de différence entre les hommes et les poissons ; Spinoza précise même qu'il n'y a pas lieu non plus de différencier les sages et les imbéciles, non plus que les déments et les hommes sains d'esprit : tous obéissent au même déterminisme naturel, en suivant leur nature propre (ce que Spinoza appelle la « complexion propre » tout au long du *Traité théologico-politique*). Si tout individu ne considère que son intérêt propre, sa propre existence, comment une communauté humaine est-elle possible ? Dans ses textes politiques, Spinoza, comme Hobbes avant lui, cherche à montrer que c'est précisément la tendance naturelle et universelle de l'individu à désirer sa propre sécurité qui explique et justifie l'existence de l'État.

Texte I, 2

Il n'en est pas moins vrai, personne n'en peut douter, qu'il est de beaucoup plus utile aux hommes de vivre suivant les lois et les injonctions certaines de la Raison, lesquelles tendent uniquement, comme nous l'avons dit, à ce qui est réellement utile aux hommes. En outre il n'est personne qui ne désire vivre à l'abri de la crainte autant qu'il se peut, et cela est tout à fait impossible aussi longtemps qu'il est loisible à chacun de faire tout ce qui lui plaît, et qu'il n'est pas reconnu à la Raison plus de droits qu'à la haine et à la colère ; personne en effet ne vit sans angoisse parmi les inimitiés, les haines, la colère et les ruses, il n'est personne qui ne tâche en conséquence d'y échapper autant qu'il est en lui. Que l'on considère encore que, s'ils ne s'entraident pas, les hommes vivent très misérablement et que, s'ils ne cultivent pas la Raison, ils restent asservis aux nécessités de la vie, et l'on verra très clairement que pour vivre dans la sécurité et le mieux possible les hommes ont dû nécessairement aspirer à s'unir en un corps et ont fait par-là que le droit que chacun avait de Nature sur toutes choses appartînt à la collectivité et fût déterminé non plus par la force et l'appétit de l'individu mais par la puissance et la volonté de tous ensemble.

Thèse – La raison représente aux hommes la nécessité de former une communauté (« **s'unir en un corps** ») afin de pouvoir « **vivre dans la sécurité** » : « **Que l'on considère encore que, s'ils ne s'entraident pas, les hommes vivent très**

misérablement et que, s'ils ne cultivent pas la Raison, ils restent asservis aux nécessités de la vie, et l'on verra très clairement que pour vivre dans la sécurité et le mieux possible les hommes ont dû nécessairement aspirer à s'unir en un corps. »

La thèse générale de Spinoza se résume en trois points : 1) tout individu, comme n'importe quel être naturel, désire avant tout « persévéérer dans son être », donc accroître sa sécurité et son bien-être ; 2) la raison naturelle dicte à l'homme ce qui lui est utile, c'est-à-dire ce qui est nécessaire à sa sécurité à son bien-être ; 3) tout individu, s'il se sert de sa raison, doit vouloir vivre en communauté, coopérer avec les autres en société, car c'est le meilleur moyen pour lui d'accroître sa sécurité et son bien-être.

Argument 1 – Spinoza est rationaliste. Seul le sage, celui qui connaît et suit les lois de la raison, est vraiment libre et utile à lui-même. Comme il écrit ailleurs : « **la liberté n'est qu'à celui qui de son entier consentement vit sous la conduite de la raison** ». Qu'est-ce que la raison ? La raison est la faculté naturelle qui, sur le plan théorique, permet de connaître la nature et ses lois et qui, sur le plan pratique, permet à l'homme de se représenter ce qui lui est utile, c'est-à-dire ce qui lui permet de satisfaire son désir. Tous les hommes suivent leur désir, mais tous les hommes ne sont pas également rationnels : seuls les sages, ceux qui vivent sous la conduite de la raison, agissent en fonction de « ce qui est réellement utile aux hommes ». Seuls les sages, donc, savent qu'il est utile d'être rationnel : « **il est de beaucoup plus utile aux hommes de vivre suivant les lois et les injonctions certaines de la Raison, lesquelles tendent uniquement, comme nous l'avons dit, à ce qui est réellement utile aux hommes.** »

Argument 2 – La raison commande de sortir de « l'état de nature ». L'argumentation de Spinoza reprend ici celle de Hobbes : personne ne veut vivre dans la peur et dans la haine, ce qui serait pourtant la condition humaine en l'absence d'État ; « **il n'est personne qui ne désire vivre à l'abri de la crainte autant qu'il se peut** » ; « **personne en effet ne vit sans angoisse parmi les inimitiés, les haines, la colère et les ruses** ». Cette situation correspond à ce que Thomas Hobbes appelle « l'état de nature », une situation dans laquelle l'État n'existe pas, dans laquelle aucun « pouvoir supérieur commun » ne peut imposer des lois qui garantisse la paix et la coopération sociales. Une telle situation sociale est nécessairement un « état de guerre de chacun contre chacun », dans la mesure où chacun va se servir de sa raison pour accroître sa sécurité et son bien-être aux dépens des autres. C'est une situation dans laquelle la méfiance généralisée et le cycle de la vengeance seraient inévitables. Spinoza partage cette conception pessimiste de la nature humaine, et considère que la raison commande à l'individu « le transfert de souveraineté », c'est-à-dire le renoncement à la liberté naturelle et l'acceptation de l'obéissance à la loi commune imposée par le souverain.

Enjeu – La texte alimente la réflexion sur les rapports entre individu et communauté. Kant évoque « l'insociable sociabilité » de l'homme. L'homme est à la fois insociable,

puisque l'individu peut vouloir satisfaire son désir sans tenir compte des autres, et sociable, parce que la coopération au sein d'une communauté est le meilleur moyen pour lui d'accroître sa sécurité et son bien-être. Le texte de Spinoza souligne le fait que la communauté humaine n'est pas une donnée naturelle : elle exige de l'individu qu'il se représente les raisons d'obéir aux lois sans lesquelles la communauté n'est pas possible, ce qui ne va pas de soi.

Texte I, 3

Voici maintenant la condition suivant laquelle une société peut se former sans que le Droit Naturel y contredise le moins du monde, et tout pacte être observé avec la plus grande fidélité ; il faut que l'individu transfère à la société toute la puissance qui lui appartient, de façon qu'elle soit seule à avoir sur toutes choses un droit souverain de Nature, c'est-à-dire une souveraineté de commandement à laquelle chacun sera tenu d'obéir, soit librement, soit par crainte du dernier supplice. Le droit d'une société de cette sorte est appelé Démocratie et la démocratie se définit ainsi : l'union des hommes en un tout qui a un pouvoir souverain collectif sur tout ce qui est en son pouvoir. De là cette conséquence que le souverain n'est tenu par aucune loi et que tous lui doivent obéissance pour tout ; car tous ont dû, par un pacte tacite ou exprès, lui transférer toute la puissance qu'ils avaient de se maintenir, c'est-à-dire tout leur droit naturel.

Thèse – La condition pour qu'une société puisse exister est qu'il existe un pouvoir souverain, « **une souveraineté de commandement à laquelle chacun sera tenu d'obéir** ».

Argument 1 – Dans les théories du contrat social, le « pacte » exprime l'idée selon laquelle la société n'est possible que si tous les individus s'accordent pour « transférer leur souveraineté », c'est-à-dire abandonner leur liberté naturelle (la liberté d'action illimitée) : « **il faut que l'individu transfère à la société toute la puissance qui lui appartient** ». L'idée du pacte ou du contrat signifie que l'individu rationnel, l'individu qui veut ce qui lui est utile, doit vouloir librement renoncer à sa liberté et consentir à se soumettre aux lois, c'est-à-dire à la volonté du souverain dans l'État. Pour le dire autrement : elle signifie que l'obéissance aux lois, bien qu'elle soit imposée par la contrainte (le pouvoir politique), doit être considérée comme librement consentie, et donc comme légitime, par ceux qui obéissent.

Argument 2 – Qu'est-ce que la démocratie ? Le texte en donne une définition : « **l'union des hommes en un tout qui a un pouvoir souverain collectif sur tout ce**

qui est en son pouvoir. ». Le fait même qu'il existe un État, c'est-à-dire un pouvoir et des lois, signifie aux individus qu'ils vivent au sein d'une communauté et que la volonté de la communauté prime sur celle de l'individu. Selon la théorie du pacte social, cette « union des hommes » est le produit du libre consentement des individus : la communauté politique est par essence démocratique puisque la loi voulue par le souverain est la même pour tous les individus et que l'obéissance à la loi, également utile à tous les individus, doit être considérée comme librement consentie par tous.

Enjeu – Le texte fait ressortir le paradoxe de la démocratie, qui est le consentement à l'obéissance. Une État vraiment démocratique est un État dans lequel la constitution garantie à tous les individus le pouvoir d'exprimer leur consentement aux lois, voire de participer à la formation des lois. Pour qu'une communauté d'individus libres et égaux soit possible, il faut toutefois admettre le principe de la nécessaire obéissance à la loi commune, donc le pouvoir donné à la communauté de contraindre l'individu d'obéir aux lois. La démocratie n'est pas l'anarchie. C'est une idée que reprend Rousseau un siècle plus tard dans le *Contrat social*, en définissant la liberté par la libre obéissance : « **L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté** » (Rousseau).

Texte I, 4

Comme la vraie fin des lois n'apparaît d'ordinaire qu'à un petit nombre et que la plupart des hommes sont à peu près incapables de la percevoir, leur vie n'étant d'ailleurs rien moins que conforme à la Raison, les législateurs ont sagement institué une autre fin bien différente de celle qui suit nécessairement de la nature des lois ; ils promettent aux défenseurs des lois ce que le vulgaire aime le plus, tandis qu'ils menacent leurs violateurs de ce qu'il redoute le plus. Ils se sont ainsi efforcés de contenir le vulgaire dans la mesure où il est possible de le faire, comme on contient un cheval à l'aide d'un frein. De là cette conséquence qu'on a surtout tenu pour loi une règle de vie prescrite aux hommes par le commandement d'autres hommes, si bien que, suivant le langage courant, ceux qui obéissent aux lois vivent sous l'empire de la loi et qu'ils semblent être asservis. Il est très vrai que celui qui rend à chacun le sien parce qu'il connaît la vraie raison des lois et leur nécessité, agit en constant accord avec lui-même et par son propre décret, et non par le décret d'autrui ; il mérite donc d'être appelé juste. C'est là, je pense, ce qu'a voulu enseigner Paul quand il a dit que ceux qui vivaient sous l'empire de la loi ne pouvaient être justifiés par la loi : la justice en effet telle qu'on la définit communément est une volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun le sien.

Thèse – La liberté consiste pour Spinoza à vivre sous la seule conduite de la raison. L’homme vraiment libre est celui qui, parce qu’il est pleinement rationnel, sait qu’en obéissant aux lois il obéit à une exigence de sa propre raison : « **celui qui rend à chacun le sien parce qu’il connaît la vraie raison des lois et leur nécessité, agit en constant accord avec lui-même et par son propre décret, et non par le décret d’autrui** » Pour le sage, obéir à la loi ne signifie pas obéir à la volonté d’un autre, mais vivre en accord avec sa raison. La raison recommande en effet le seul moyen d’être utile à soi-même et aux autres, le seul moyen de garantir « à chacun le sien » (ce qui correspond à la définition antique et classique de la justice) : ce moyen, c’est l’obéissance à la loi voulue par la communauté, quel que soit l’instrument (le pouvoir politique) par lequel cette loi est imposée, et quelle que soit la valeur de la loi.

Argument 1 - La liberté authentique est inaccessible au plus grand nombre : « **la vraie fin des lois n’apparaît d’ordinaire qu’à un petit nombre** » ; « **suivant le langage courant, ceux qui obéissent aux lois vivent sous l’empire de la loi et qu’ils semblent être asservis** ». Pour la plupart des hommes, explique Spinoza, obéir à la loi est vécu comme une contrainte, un asservissement : ils éprouvent le sentiment de soumettre leur volonté à la volonté d’autrui, de se soumettre au « **commandement d’autres hommes** », ceux qui font les lois et qui imposent les lois par la force publique. Ce sentiment que l’obéissance aux lois est contraire à la liberté vient du manque de sagesse. Par l’expression « le vulgaire », Spinoza désigne l’homme qui ne se sert pas de sa raison et qui ne connaît donc pas le véritable sens des lois : le vulgaire, à la différence du sage, ignore que la finalité des lois et de l’obéissance aux lois est de rendre possible une communauté humaine qui renforce la sécurité de chacun des individus. Ces hommes qui opposent liberté et conduite rationnelle doivent être soumis aux lois par la crainte de la punition : c’est ce qui justifie le pouvoir de contraindre qui définit l’État. L’État se définit en effet par le pouvoir de recourir à la force publique. Ce pouvoir est légitime, selon Spinoza, en tant qu’il est le moyen par lequel la communauté impose aux hommes irrationnels de vivre sous la conduite de la raison.

Argument 2 – Qu’est-ce qu’être juste ? Le texte répond à cette question en s’appuyant sur une formule de Paul de Tarse (dit Saint-Paul), considéré comme l’apôtre qui a contribué à rendre le message du Christ universel. L’idée qu’il faut retenir du Christ, selon Paul, est que l’obéissance à la loi ne fait pas l’homme juste. L’homme juste n’est pas celui qui obéit à une volonté extérieure qui lui dicte ce qui est juste mais l’homme animé par « **une volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun le sien** ». Spinoza interprète cette idée à la lumière de son rationalisme : seul le sage peut être juste ; le sage, c’est-à-dire l’homme qui connaît « la vraie fin des lois », « la vraie raison des lois et leur nécessité », qui vit « en constant accord avec lui-même » et avec sa raison. Spinoza reprend la formule antique et classique qui définit la justice : rendre ou garantir « à chacun le sien ». La conduite du vulgaire qui obéit aux lois sous la contrainte

est en un sens juste : en se conformant aux lois, son action respecte la condition qui permet à chacun de jouir de ses droits. Mais la conduite peut être juste sans que l'homme soit juste. Pour être juste, il faut vouloir respecter les lois en toutes circonstances, se donner à soi-même la règle, prescrite par la raison, de toujours obéir aux lois, en tant que cette obéissance est la condition d'existence d'une communauté qui renforce la sécurité de tous.

Enjeu – À travers ce texte, Spinoza répond à la question : l'État est-il l'ennemi de la liberté ? Au premier abord, l'existence de l'État qui garantit l'ordre et la sécurité est obtenue au moyen de la domination et de la contrainte : sans la crainte qu'inspire le pouvoir qui réduit notre liberté, il n'y aurait pas de communauté humaine possible. Spinoza nous dit que cette vision des choses est celle de l'homme qui ne se comprend pas lui-même, qui ne sait pas ce qui est bon pour lui. L'homme pleinement rationnel connaît l'utilité des lois et décide de son plein gré d'obéir aux lois, comme s'il les avait voulu lui-même. Non seulement le sage n'oppose pas liberté et obéissance aux lois, mais il sait que l'État, même lorsqu'il recourt à la force pour faire plier les volontés, n'est pas l'ennemi de la liberté, puisqu'il garantit ainsi une prescription de la raison, l'obéissance aux lois étant une condition de la communauté nécessaire à la garantie des droits de chacun.